

**Département du Var  
Arrondissement de Draguignan**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017



Le Maire

**Le Cannet des Maures**

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**



### **Sommaire**

- I. Les perspectives macro-économiques en 2017**
- II. La loi de finances pour 2017 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
  - A. La loi de finances 2017**
  - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
- III – L'exécution provisoire du budget 2016 et approche rétrospective**
  - A. Le Budget principal**
    - a) La section de fonctionnement**
      - 1. Les charges de fonctionnement
      - 2. Les recettes de fonctionnement
      - 3. Le résultat de fonctionnement 2016 provisoire
    - b) La section d'investissement**
      - 1. Les dépenses d'investissement
      - 2. Les recettes d'investissement
      - 3. Le résultat d'investissement 2016 provisoire
      - 4. L'état de la dette
  - B. Les budgets annexes**
    - a) Le budget annexe de l'eau potable**
    - b) Le budget annexe de l'assainissement**
    - c) Le budget annexe du lotissement du Portaret**

## **IV – Les orientations budgétaires 2017**

### **A. Le budget principal**

#### **1. La section de fonctionnement**

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

#### **2. La section d'investissement**

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

### **B. Le budget annexe de l'eau potable**

### **C. Le budget annexe de l'assainissement**

### **C. Le Budget annexe du lotissement du Portaret**

\*\*\*    \*\*\*    \*\*\*    \*\*\*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

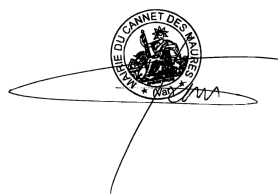
083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

Le Maire



Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT, lequel)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2017
- II. La Loi de Finances pour 2017 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2016 avec une approche retrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2017, budgets principal et annexes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

Le Maire

## I. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2017

### A. Une croissance mondiale modérée

L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) prévoit une croissance mondiale pour 2016 de 2,9% et a relevé très légèrement celle de 2017 à 3,3%.

#### ***Locomotive américaine***

Ce rebond serait soutenu essentiellement par les États-Unis, la première économie mondiale qui retrouverait en 2018 un taux de croissance vigoureux de 3%, le double de cette année (1,5%) et plus encore que le 2,3% attendu pour 2017. Le président élu Donald Trump a promis de mener un grand plan d'investissement aux États-Unis d'environ 550 milliards de dollars pour rénover les infrastructures, une ambition perçue positivement par le FMI et l'OCDE qui voient dans ce plan d'investissements massifs un levier pour relancer la croissance mondiale.

De son côté, le Japon adopte un plan de relance budgétaire de 246 milliards d'euros qui devrait soutenir sa croissance et la croissance mondiale.

L'organisation s'attend aussi à la poursuite du ralentissement de la croissance chinoise, qui devrait atteindre 6,7% en 2016, soit 0,2% de plus que prévu, mais descendre à 6,4% et 6,1% en 2017 et 2018. Tendence inverse pour l'Inde: l'OCDE s'attend à ce que ce pays maintienne sa forte croissance, qui passerait de 7,4% en 2016, à 7,6% l'an prochain et 7,7% en 2018. Quant au Brésil, qui connaît une forte récession de 3,4% cette année, il devrait sortir la tête hors de l'eau en 2017 (0%), pour renouer avec la croissance en 2018 à 1,2%.

#### ***Pas de bouleversement en Europe***

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait atteindre +1.2 % en moyenne en 2017 après + 1.6 % attendu en 2016. La demande intérieure devrait rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte qu'en 2016 mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

En revanche, l'OCDE ne table pas pour l'instant sur de grands bouleversements en Europe. L'Allemagne, principale économie de la zone euro, devrait stagner à 1,7% de 2016 à 2018.

Quant aux Royaume-Uni, l'OCDE maintient son pessimisme après le référendum sur le Brexit. Si elle revoit légèrement à la hausse sa prévision pour cette année à 2% (+0,2%), elle s'attend à un coup de frein l'année prochaine avec une croissance qui devrait chuter à 1,2% et ralentir encore en 2018 à 1%.

## **France : croissance modérée**

La croissance française s'est accélérée en France en 2015 (+1.1%) et +1.2 % attendu en 2016. En 2017, la France devrait connaître une croissance modérée (+1%) avec une consommation des ménages en repli en raison du retour de l'inflation prévue à +1.4% en moyenne. Le niveau de confiance des français sera déterminant sur la consommation des ménages et des entreprises et donc sur l'emploi.

Le Brexit sur fond de dépréciation de la livre, attentisme et climat d'incertitude devraient priver les exportateurs français de 5.6 milliard d'euros en 2017.

Avec le rebond du prix du pétrole et une inflation attendue à la hausse, le pouvoir d'achat des ménages devrait être rogné et affaiblir la demande domestique. Les entreprises tournées vers l'intérieur devraient connaître une activité réduite.

La hausse du pétrole pourrait également affecter les marges des entreprises.

Par ailleurs, les entreprises et les ménages devront faire face à la légère remontée des taux d'intérêt.

Avec l'effet Brexit et une stabilisation des contrats aidés, l'incertitude est de mise concernant le taux de chômage qui pourrait à nouveau croître en 2017.

## **II. LA LOI DE FINANCES POUR 2017 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE**

La loi de finances initiale pour 2017 a été publiée au JO le 30 décembre 2016. Celle-ci acte la poursuite de la baisse des dotations, du soutien à l'investissement local et la progression des dotations de péréquation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

### **CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

#### **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33,221 milliards en 2016 (article 33 LFI).

Les communes font un effort de 725 millions d'euros. Quant aux EPCI à fiscalité propre, leurs ressources sont diminuées de 310,5 millions d'euros. Au total la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal s'élève donc en 2017 à 1.035 milliards d'euros. La contribution des départements atteint quant à elle 1.148 milliards d'euros et celle des régions 451 millions d'euros. La contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales se monte donc à 2,6 milliards d'euros en 2017 et la DGF s'établit à 30,8 milliards d'euros.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017  
Affichage : 09/02/2017

#### **FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.**

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est destiné au soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire. C'est le préfet qui attribue des subventions pour la réalisation de "projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, et en vue de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants".

Ce fonds doit également permettre la réalisation d'opérations pour le développement des territoires ruraux prévoyant "notamment des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale".

Le fonds de soutien à l'investissement local d'1,2 milliard d'euros comprend aussi une

augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 384 millions d'euros par rapport à 2016 (le montant de la DETR atteint ainsi 1 milliard d'euros).

#### **MINORATION DES COMPENSATIONS D'EXONERATIONS DE FISCALITE LOCALE.**

Les compensations d'exonération de fiscalité directe locale seront soumises à une minoration. Pour les communes et leurs groupements, le coût est estimé à 89 millions d'euros.

### **PÉRÉQUATION AU SEIN DU BLOC LOCAL**

#### **AUGMENTATION DES DOTATIONS DE PEREQUATION.**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera en 2017 de 180 millions d'euros (comme en 2016) et la dotation de solidarité rurale (DSR) d'autant.

#### **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES.**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) est maintenu à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.

### **MESURES RELATIVES À LA FISCALITÉ LOCALE**

#### **REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION.**

La loi de finances fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

#### **A. LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

09/02/2017-20170208-2017\_fin\_01-DE

##### **❖ L'Etat**

L'Etat poursuit en 2017 sa politique de soutien à l'investissement local par l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local qui atteint 1.2 milliard d'euros. A ce fonds se greffe la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux augmentée de 384 millions (1 milliard au total).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017  
Affichage : 09/02/2017

##### **❖ La Région**

Le budget vise la réduction des dépenses de fonctionnement (masse salariale notamment) pour soutenir les infrastructures et les investissements à un niveau de 550 millions d'euros en matière de Transport/Déplacements, d'Aménagement du Territoire et d'Education. Certaines enveloppes sont en augmentation c'est le cas des aides aux entreprises +50 %, du budget des artisans et commerçants + 24 %, de la rénovation du patrimoine +9% et de la jeunesse + 4 %. L'agriculture n'est pas mise de côté, avec notamment les aides à l'installation des jeunes agriculteurs.

A noter que la région en matière d'aide financière aux communes a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Ce fonds est mobilisable une fois par an pour les communes de plus de 1 250 habitants.



##### **❖ Le Département**

Le département du Var, comme les autres collectivités locales, voient à nouveau sa dotation globale de fonctionnement être impactée. Au total les départements contribueront au redressement des finances publiques à hauteur de 1 148 millions.

Le département du Var ne dispose d'aucune marge de manœuvre. Il faut espérer que sa politique d'aide financière aux projets d'équipement des communes ne soit pas impactée en 2017.

❖ **La Communauté de communes Cœur du Var**

En 2017 et 2018, trois services publics seront transférés à la communauté de communes Cœur du Var :

- L'accueil des maternels (3 à 5 ans) pendant les petites vacances scolaires ;
- La promotion du territoire à travers la distribution de plaquettes d'information.
- Sera à l'étude en 2017 pour un transfert de compétence en 2018 :
  - o La gestion des zones d'activités
  - o La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Ces différents financeurs potentiels seront systématiquement sollicités en vue de bénéficier de sources de financement externes les plus larges possible.

### III – L'EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2016 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

Cette partie portera sur l'exécution provisoire du budget 2016 avec une approche rétrospective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

#### A. LE BUDGET PRINCIPAL

Accusé certifié exécutoire

##### a. La section de fonctionnement

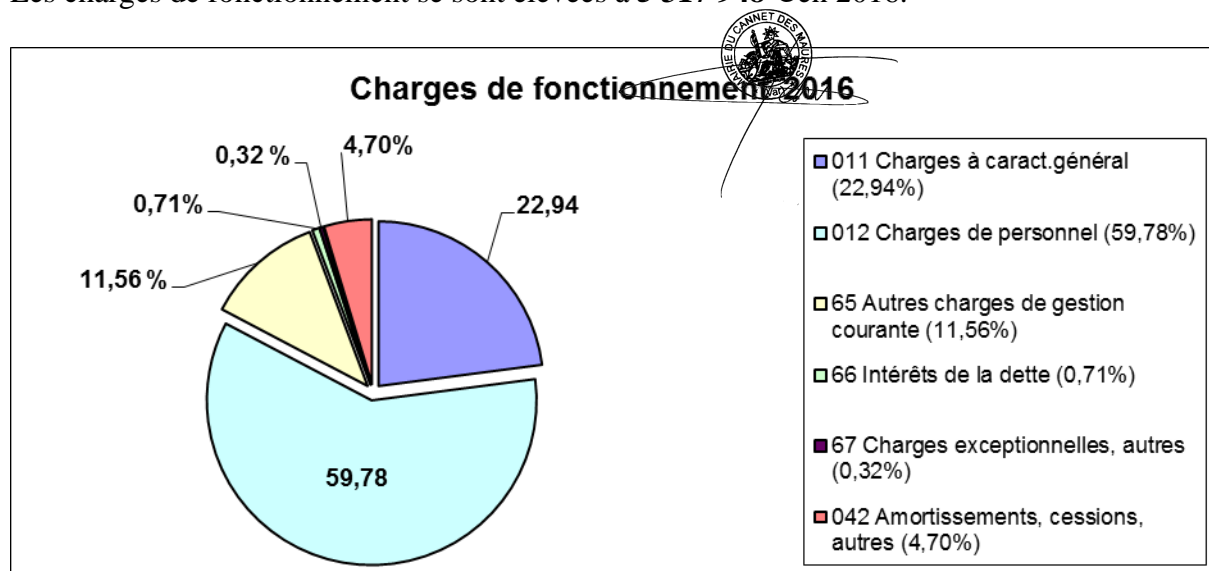
Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

##### 1. Les charges de fonctionnement

Le Maire

Les charges de fonctionnement se sont élevées à **5 317 948 €** en 2016.



**Les charges de personnel** se montent à 3 178 836 € pour l'année 2016. Ce qui représente 59.78 % des charges de fonctionnement. D'une manière générale, les charges de personnel représentent le poste le plus élevé pour les communes.

Toutefois, il convient pour appréhender ce poste de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 610 964 € **Le ratio des charges du personnel est alors ramené à 54,55 % du total des dépenses** de la section de fonctionnement.

De 2008 à 2015, les charges de personnel ont augmenté en euros par habitant de 10 % contre 10.55 % pour la moyenne de la strate.

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2016 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	167 000 €
- Budget du Centre Communal d'Action Sociale	61 200 €
- SIAE Source d'Entraigues	4 517 €
- Commune du Thoronet (Convention médiathèque)	7 375 €
- Remboursements maladie, etc.	235 838 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	19 080 €
- Remboursement contrats aidés	115 954 €
- Fonds de soutien au développement des activités périscolaires	19 283 €
<b>Total :</b>	<b>610 964 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Fonds de soutien au développement

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

**Les charges à caractère général** représentent le second poste avec 1 220 002 € (22.94 %). Ce poste de dépenses est en baisse de **-4.45 % par rapport à 2015 après des baisses de -4.46 % de 2015 à 2014 et de -1.5 % de 2014 à 2013**. En euros par habitants, avec 321 € 315 € et 296 € en 2013, 2014 et 2015, les charges baissent de -1.87 % en 2014 et de -6.03 % en 2015.



**charges de gestion courante** (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2016 à 614 505 euros (soit 11.56 % des dépenses).

Les dépenses sont en augmentation de 1.23 %. Les éléments qui expliquent cette hausse sont :

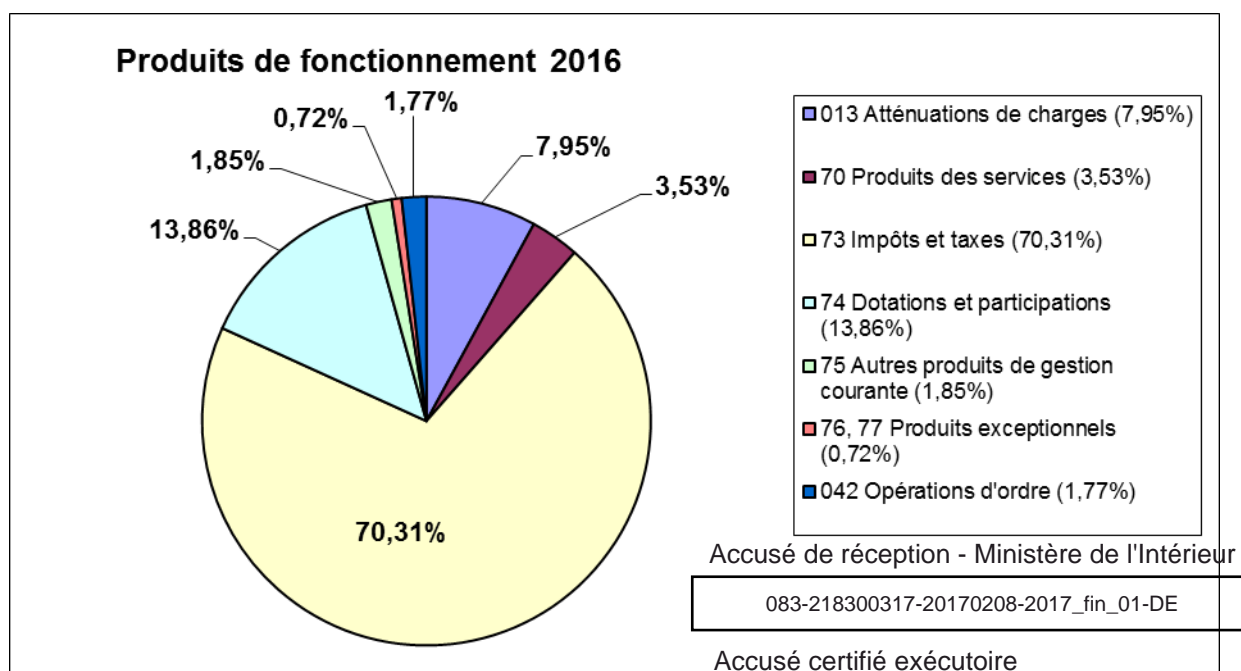
- La participation au titre de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui augmente en 2016. Une nouvelle répartition des contributions des communes fera passer la participation du Cimetière des Maures de 85 132 € en 2015 à 134 107 € en 2018 (soit + 57.5% en 3 ans).
- La prise en compte en 2016, dans la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale, de charges de personnel de +22.34 % (Ce surcroît de dépenses est compensé par un remboursement équivalent du CCAS au budget principal).
- Une contribution supplémentaire de 16 895 € au Syndicat intercommunal d'électrification pour des travaux portant sur des économies d'énergie.

**Au total les dépenses de fonctionnement courantes 2016** (hors charges financières, charges exceptionnelles et dotation aux amortissements) sont quasi stables par rapport à 2015. Cette hausse est maîtrisée au regard de l'évolution de certains postes de dépenses en matière de charges à caractère général.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2016 se sont élevées à **5 983 000 euros**. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :





Réception par le préfet : 09/02/2017  
Affichage : 09/02/2017

Avec 4 206 639 € en 2016, les **impôts et taxes** représentent le poste principal (70,31 % des recettes). Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune pour 829 529 € soit 13,86 % des recettes de fonctionnement 2016, en baisse de 19,00 % par rapport à 2015 après une baisse de -13,25 % par rapport à 2014. La dotation globale de fonctionnement est ponctionnée à nouveau en 2016 pour **103 800 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques**. L'évolution à la baisse de cette dotation se poursuivra en 2017. La dotation globale de fonctionnement est passée de 862 986 € en 2010 à 434 734 € en 2016, soit moins 428 252 €. De 2013 à 2016, la diminution cumulée de la DGF s'établit à -588 285 €. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée de +2,26%, +7,46 % et +6,53 % en 2014, 2015 et 2016.

Au total, les **ressources de fonctionnement courantes** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) ont baissé de -8,87 % par rapport à 2015 du fait principalement de l'encaissement en 2015 de recettes fiscales exceptionnelles de 700 000 € liées à des régularisations depuis 2011.

### Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2016 au Cannet des Maures

Il faut souligner le dynamisme des **bases d'imposition** de 2008 à 2016 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières (+29,76 %) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous. Ces trois bases augmentent de + 0,38 % dont +1,2 % pour le foncier bâti de 2015 à 2016.

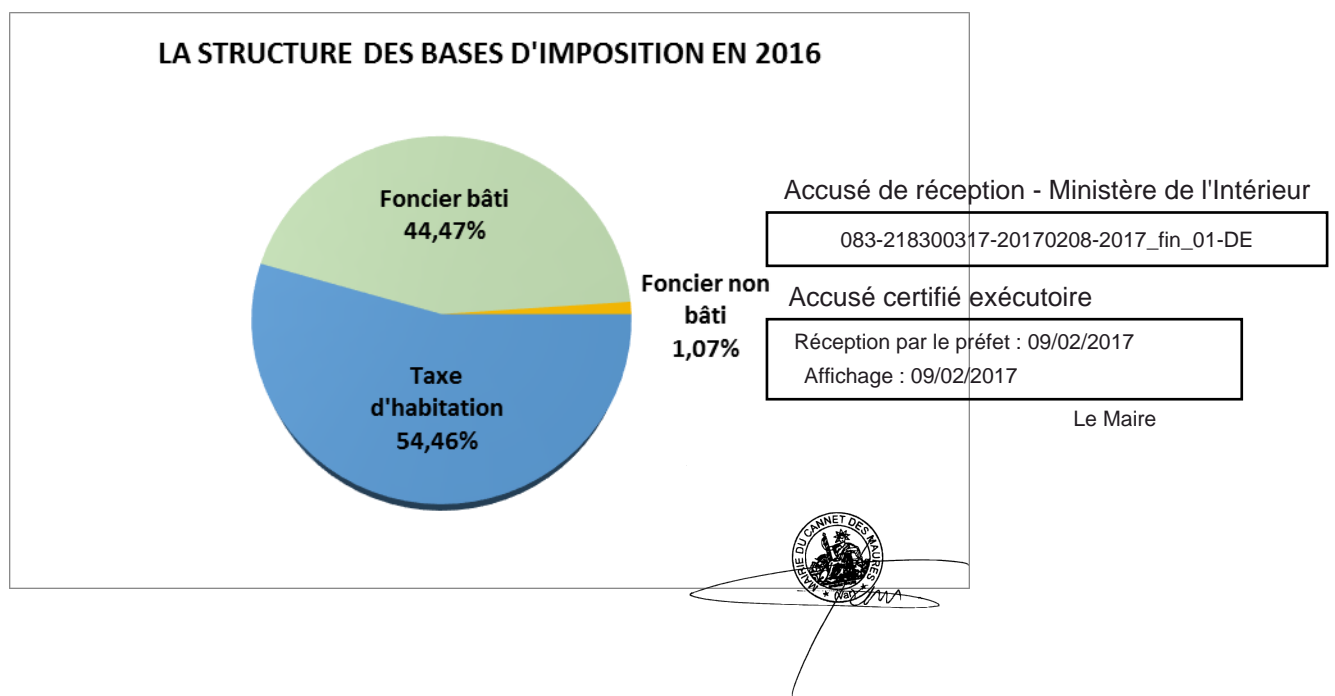
Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	5 608 591	5 870 028	6 103 774	6 246 053	6 625 676	6 807 503	6 998 621	6 966 958	6 946 516
Foncier bâti	4 094 936	4 261 855	4 398 678	4 588 790	4 777 259	5 195 468	5 113 608	5 605 009	5 672 205
Foncier non bâti	126 042	126 909	126 717	127 517	128 203	132 665	133 010	135 278	136 440
Sous-total 1	9 829 569	10 258 792	10 629 169	10 962 360	11 531 138	12 135 636	12 245 239	12 707 245	12 755 161
Taxe professionnelle	5 685 611	5 992 486	8 094 000						
Cotisation Foncière des	-	-		1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122



entreprises									
Sous-total 2	5 685 611	5 992 486	8 094 000	1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122
<b>Total bases</b>	<b>15 515 180</b>	<b>16 251 278</b>	<b>18 723 169</b>	<b>12 543 930</b>	<b>13 382 671</b>	<b>14 242 301</b>	<b>14 034 630</b>	<b>14 546 167</b>	<b>15 167 283</b>

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+52.51 %). Il convient de rappeler que la fiscalité économique dont la CFE est dorénavant encaissée par la communauté de communes Cœur du Var qui la reverse aux communes via les attributions de compensation.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Au sein de ces bases, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti représentent respectivement 54.46 % et 44.47 % » tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :



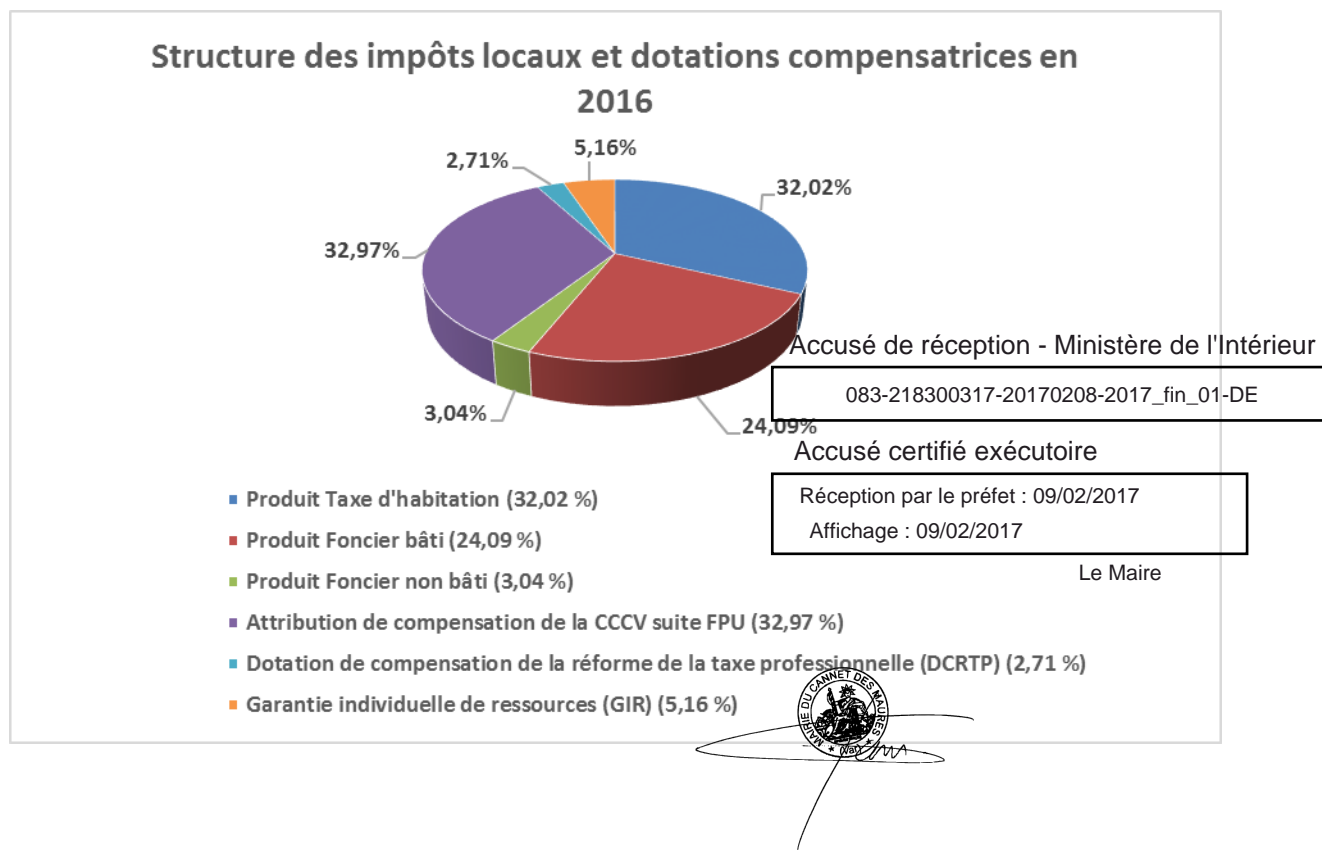
A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + **56.25 %** de hausse entre 2008 et 2016, soit + **7 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de **2 406 236 €** en 2008 à **3 759 688 €** en 2016.

L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2016 figure dans le tableau ci-après :

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produit Taxe d'habitation	561 420	593 460	622 585	1 049 337	1 124 378	1 155 233	1 187 666	1 182 293	1 178 824
Produit Foncier bâti	622 430	654 195	681 355	710 804	747 163	812 571	799 768	876 623	887 133
Produit Foncier non bâti	95 893	97 517	98 244	103 659	105 255	108 918	109 201	111 063	112 014
Produit Taxe professionnelle	965 417	1 027 711							
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)								593 597	

Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique								103 656	77 742
Produit compensation relais dont cotisation foncière des entreprises	-	-	1 390 054						
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161 076	162 365	162 852	128 857	128 857	126 987	124 657		
Cotisation foncière des entreprises				401 244	474 362	539 727	458 442		
Taxe additionnelle foncier non bâti				12 731	12 537	13 671	13 902		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				267 093	289 095	349 361	380 816		
Installations de production d'électricité (IFER)				37 432	42 749	44 538	44 054		
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				54 367	52 864	50 946	50 262		
Attribution de compensation								1 213 901	1 213 901
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				116 407	116 407	99 962	99 962	99 962	99 962
Garantie individuelle de ressources (GIR)				202 003	202 003	190 112	190 112	190 112	190 112
<b>Total produit</b>	<b>2 406 236</b>	<b>2 535 248</b>	<b>2 955 090</b>	<b>3 083 934</b>	<b>3 295 670</b>	<b>3 492 026</b>	<b>3 458 842</b>	<b>4 371 207</b>	<b>3 759 688</b>

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2016 est illustrée dans le graphique ci-après :



Le produit de la taxe d'habitation représente 32.02 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 27.13 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 40.85 %.

S'agissant des taux d'imposition, ces derniers ont été maintenus de 2012 à 2016 tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011*	2012 à 2014	2015	2016
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ <b>6.60%</b> )	16.97%	16.97%	16.97%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64	15,64	15,64
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % + <b>3.76%</b> )	82,1	82,1	82,1
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-	-
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25.37%	25.37%	25,62	28,37	28,88

\*Ajustement imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

(\*) Depuis 2015, c'est la communauté de communes Cœur du Var qui en lieu et place des communes membres décide de l'évolution du taux de la CFE (Cotisation Foncière Economique).

### 3. Le résultat de fonctionnement 2016 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2016 ressort à + **821 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2016 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 665 052 €** dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent 2016 sera affecté en recettes d'investissement en 2017 pour 550 433 € et en recettes de fonctionnement en 2017 pour 114 619 €

#### b. La section d'investissement

##### 1. Les dépenses d'investissement

En 2016, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **1 482 260 €**

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 194 730 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 163 616 €. La dette est ramenée à 1 597 442 € au 31/12/2016. Il faut rappeler que sur ce montant, est intégré un prêt relais qui sera remboursé en 2017 par le biais de la vente du terrain communal qui recevra le « Cannet Santé »

##### 2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à **2 443 376 €** en 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017



La reprise de l'excédent d'investissement 2015 et de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2015 représentent **60.59 %** du total des recettes 2016, les subventions d'investissement allouées à la commune **9.57 %**, les autres opérations dont les amortissements et l'intégration des études en immobilisations définitives, **11 %** et les dotations (FCTVA, taxe locale d'équipement, taxe d'aménagement) **18.84 %**.

### 3. Le résultat d'investissement 2016 provisoire

Le résultat d'investissement provisoire 2016 est donc un **excédent** qui s'établit à **+ 961 116 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2017.

### 4. L'état de la dette.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement, en euros par habitant est passé de 845 € au 31/12/2007 à 365 € au 31/12/2016.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2007- 2015
<b>Pop. INSEE (hab)</b>	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 187	4 345	4 373	
<b>Capital €</b>	386 737	379 668	333 952	342 200	318 203	297 739	272 704	232 752	191 874	163 616	-57,69%
<b>Intérêts €</b>	123 961	110 043	85 720	83 343	75 824	52 893	47 380	36 339	42 390	39 703	-67,97%
<b>Annuité €</b>	510 698	489 710	419 672	425 543	394 027	350 632	320 084	269 092	234 264	203 320	-60,19%
<b>Annuité/hab. €</b>	138	132	106	107	98	86	78	64	54	46	-66,19%
<b>Capital restant dû au 31/12 €</b>	3 136 504	2 755 652	2 421 700	2 079 395	1 757 797	1 459 958	1 192 860	952 720	1 760 846	1 597 442	-49,07%
<b>Encours dette/habitant €</b>	845	742	611	520	436	357	289	228	405	365	-56,74%
<b>Moyenne strate</b>	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788		
<b>Ecart Le Cagnet/moyenne strate</b>	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-383		

On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **- 49.07 %** et l'encours par habitant de **- 56.74 %**. Pour information, le prêt relais de 1 000 000 € devrait être remboursé en 2017. A titre de comparaison, au 31/12/2015, l'encours moyen de la dette par habitant pour les communes de même strate était de 788 € contre 405 € pour le Cagnet des Maures. Le remboursement de la dette pèse de moins en moins sur les résultats financiers et sur le budget communal. La commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement et pourra en cas de besoin mobiliser cette ressource pour financer des opérations d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

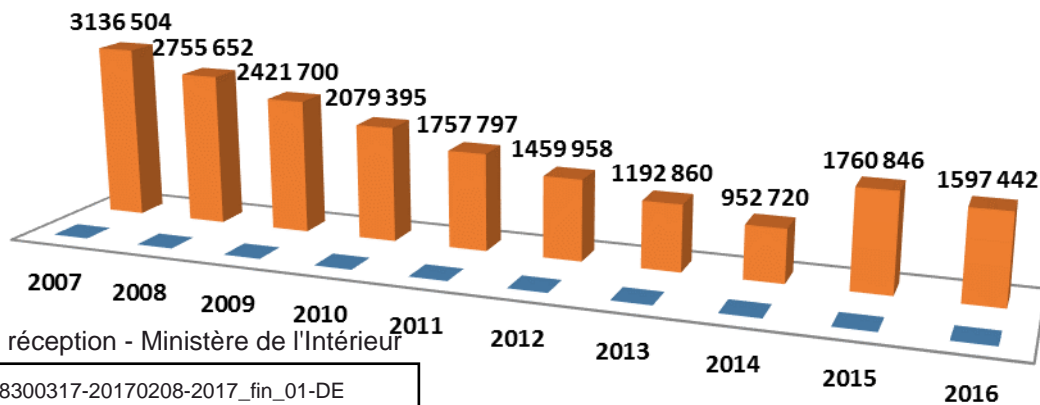
Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

Le Maire



### Capital restant dû au 31/12/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2017 jusqu'en 2030.

Le Maire

### Situation pluriannuelle des emprunts



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### B. Les budgets annexes

##### a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2016 sont respectivement de 747 594 € et 668 817 € Il en résulte un **excédent de fonctionnement** de + **78 777 €**

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2016 s'établissent à 384 746 € et 95 614 € Il en ressort un **excédent** de + **289 132 €** En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 56 321 €, le résultat de la section dégage un **excédent** de +**232 811 €**

##### b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2016 sont respectivement de 447 319 € et 422 566 € Il en résulte un excédent de fonctionnement de + **24 753 €**

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2016 s'établissent à 217 683 € et 192 400 € Il en ressort un excédent de + **25 283 €** En tenant compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour 25 000 € et 64 163 € le résultat de la section dégage un déficit d'investissement de - 3 880 €

### c) Le budget annexe du lotissement du Portaret

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2016 sont respectivement de 1 620 316 € et 1 500 830 € Il en résulte un excédent de fonctionnement de + **119 486 €**

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2016 s'établissent à 1 462 693 € et 1 646 807 € Il en ressort un déficit de - **184 115 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

## IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Accusé certifié exécutoire

### A. LE BUDGET PRINCIPAL

Réception par le préfet : 09/02/2017

Affichage : 09/02/2017

#### 1. La section de fonctionnement

Le Maire

##### a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2017 devraient s'établir à 5 824 202 €, en hausse de +**1.16 %**.

Plus en détails, les charges à caractère général (achat de fournitures, prestations de service, etc.) devraient diminuer, comparativement au budget 2016, de - **7.17 %**. Les charges de personnel augmenteraient de +**4.93 %**, hausse qui intègre le glissement vieillesse-technicité, et prévoit le recrutement d'un informaticien et d'un mécanicien. Le poste des charges de gestion courante augmenterait légèrement + **0.93 %** pour tenir compte de la revalorisation de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement et les amortissements s'établiraient en 2017 à environ 396 213 €

##### b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2017 atteindraient également le montant de 5 824 202 € + **1.16 %**.

Concernant les recettes fiscales, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés, excepté pour le taux sur le foncier bâti qui sera relevé de 1.08 point, mais qui restera bien en deçà du taux moyen des communes de même strate démographique. Pour un ménage moyen, cela représente 23 € de hausse sur un an. Les taux des impôts locaux communaux n'avaient pas été augmentés depuis 2012. Cette hausse du taux du foncier bâti vise à compenser en partie la baisse radicale des dotations de l'Etat, l'accroissement d'un certain nombre de charges incompressibles ou obligatoires et à permettre à la municipalité de maintenir un certain niveau de qualité des services au public.

#### 2. La section d'investissement

##### a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à 4 078 098 € en 2017. Au titre de ces dépenses, les restes à réaliser 2016 s'établiraient à 1 166 210 € et les propositions nouvelles 2017 à 2 911 888 €. Les dépenses d'équipement nouvelles 2017 s'élèveraient à 1 720 450 €

Les principales dépenses d'équipement nouvelles 2017 sont ci-après détaillées :

Objet dépenses	Propositions 2017
Etudes d'urbanisme et modifications documents d'urbanisme	4 000,00
Halle marchande : études; maîtrise d'œuvre (78 000 € en reports pour la démolition)	140 000,00
Acquisitions foncières (régularisations voirie, terrains Escota, etc)	52 000,00
Aire du Recoux : aménagement d'espaces de repos (tables, bancs...) et modules aire de jeux	20 000,00
Diagnostic amiante voirie et bâtiments	8 000,00
Travaux de voirie (trottoirs, chaussées, infrastructures, mobilier urbain)	430 000,00
Vidéo protection et matériels police municipale	31 800,00
Conteneurs enterrés	45 000,00
Borne de recharge électrique	7 500,00
Batteries véhicules électriques	6 000,00
Cantine : armoire maintien en température	5 800,00
Matériels outillages services techniques	9 000,00
Serveur (report 29 450 €) et matériels vidéo	54 600,00
Matériels informatiques écoles + renouvellement mobilier 1 classe	19 450,00
Maternelle : réfection enrobé de la raquette + cour	10 100,00
Elémentaire : création d'un préau, rénovation fenêtres 2 classes	62 000,00
Plantation d'arbres + mobilier divers de jardin	10 000,00
Travaux Recoux : faux-plafonds, installations de chauffage (60 000 € de reports)	45 000,00
Tennis : accès PMR courts + parvis club house	20 000,00
Sourcette : démolition bâtiment	72 000,00
Centre technique municipal : Maîtrise d'œuvre, études, travaux d'extension	180 000,00
Réhabilitation du bâtiment GIONO - Ex-GRETA (reports 50 000 €)	367 000,00
Eclairage public, réseau d'électricité et réseau incendie	58 000,00
Aménagement sentier de la Boudrague	30 000,00
Schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Riautord et ses affluents	4 100,00

Le remboursement du capital de la dette en 2017 sera de 1 075 000 € (prévision de remboursement du prêt relais de 1 000 000 € en attente de la vente du terrain qui recevra le futur « Cannet Santé »).

### b. Les recettes

Pour financer les dépenses, les principales recettes nouvelles d'investissement 2017 portent sur les postes suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

d'investissement 2017 portent  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017

Objet recettes	Propositions 2017
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	396 213 €
Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement	227 000 €
Subventions d'investissement	199 057 €
Cession terrains (terrains pour le pôle santé, La Sourcette)	1 000 000 €
Emprunt prévisionnel	419 566 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	961 116 €
Reprise excédent de fonctionnement capitalisé 2016	550 433 €





Les restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement reportés en 2017 s'établissent à 319 714 € tel que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Organisme	Objet	Reports
Région	Passerelle	96 788,00
Région	Rénovation façades	10 000,00
Département	Inondations 2011	11 750,00
Département	Passerelle notification 2013	80 890,00
Département	Passerelle notification 2014	64 162,00
Département	Passerelle notification 2015	56 124,00

#### B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Les principales opérations d'investissement devraient s'élever en 2017 à environ 434 000 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2017
Remboursement capital dette 2016	8.000 €
Amortissement subventions	25 040 €
Etudes diverses	5 000 €
Matériels d'exploitation	67 000 €
Extension et réfection de réseaux	328 860 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>433 900 €</b>

#### C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les principales opérations d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2017 à environ 308 257 € TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2017
Amortissement subventions d'équipement	45 290 €
Remboursement capital dette 2016	112 000 €
Etudes diverses	20 000 €
Matériels d'exploitation	10 000 €
Recherche eaux parasites	2 500 €
Hydrocurage des réseaux	2 500 €
Extension et réfection de réseaux	115 967 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>308 257 €</b>

#### D. LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PORTARET

Le stock de terrains à vendre s'établit au 01/01/2017 à 1 138 591 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le budget 2017 prévoit la vente des lots 8, 9 et 11 à 15.

083-218300317-20170208-2017\_fin\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2017  
Affichage : 09/02/2017

\*\*\* \*\*

Le Maire

